



Groupe des élus de gauche et républicains

La position des Conseillers généraux de Gauche de la Sarthe sur les 20 propositions du Comité BALLADUR

Le remodelage territorial des régions et départements

Les deux premières propositions du rapport Balladur proposent de faciliter les regroupements volontaires et les modifications des limites territoriales des régions et départements par des dispositions législatives pour en réduire le nombre.

Il apparaît clairement que ces propositions ne sont pas d'actualité à ce jour dans la mesure où les élections régionales de 2010 et cantonales 2011 se tiendront dans le cadre du découpage actuel.

Ouvrir ce débat aujourd'hui ne serait pas raisonnable car il fait appel à des motivations diverses et variées qui peuvent être historiques et culturelles, économiques et liées aux logiques d'aménagement du territoire ou encore avoir des visées clairement politiques.

Ouvrir le débat aujourd'hui conduirait à développer des polémiques sans fin entre tenants et opposants à telle ou telle évolution y compris au sein des groupes politiques.

Par contre, nous ne sommes pas opposés à ce qu'une loi fixe le cadre de tels regroupements à deux conditions : que la proposition émane des collectivités concernées et qu'elle soit soumise systématiquement à référendum au sein de l'ensemble des territoires concernés.

Enfin, eu égard à la proposition du Président du Luart de regrouper les départements de la Sarthe et la Mayenne pour redonner naissance à la médiévale province du Maine, nous préférons considérer qu'il s'agit d'une *private joke*.

Un nouveau mode d'élection des élus régionaux et départementaux

La proposition 3 du rapport vise à supprimer les cantons et instaurer un scrutin de liste permettant d'élire par une même élection les Conseillers départementaux et régionaux.

Ces propositions soulèvent chez nous une vive opposition.

En effet, l'ensemble des associations pluralistes d'élus considèrent qu'il y a deux blocs de collectivités en France : le bloc de la proximité incarné par les communes, les

intercommunalités et les départements et le bloc du développement composé des régions, de l'État et de l'Europe. Casser cette structure en essayant de fondre départements et régions consiste à en finir avec ce qui fait la force de la décentralisation républicaine.

De même, la désignation des conseillers "départementaux" dans un cadre régionalisé porte en elle la disparition progressive des départements par leur transformation en agences départementales de solidarité. Ce n'est pas acceptable.

Nous nous retrouvons bien mieux dans les premières préconisations de la mission sénatoriale qui propose un renouvellement intégral des conseillers généraux tous les 6 ans dans un cadre qui reste à définir. Deux options sont possibles : le maintien des cantons ou un scrutin de liste à l'échelle départementale. La proposition d'un mode de scrutin mixte (urbain - rural) faite par certains apparaissant inconstitutionnelle.

Notre groupe est plutôt favorable au maintien du scrutin uninominal à deux tours afin de maintenir le lien fort qui existe entre l'élu et ses administrés.

Toutefois, cette élection doit se faire dans un cadre plus respectueux de la démographie. Il n'est pas normal qu'aujourd'hui un Conseiller général représente 35 791 habitants (Le Mans Nord-ouest) quand dans le même département un autre de ses collègues représente seulement 3 751 habitants (La Fresnaye-sur-Chédouet).

Un rééquilibrage s'impose. On peut très bien imaginer une nouvelle carte cantonale composés de 40 cantons comptant chacun entre 11 000 et 16 000 habitants soit +/- 20% de la moyenne départementale qui se situe à 13 800 habitants par canton.

Enfin, nous réitérons le souhait déjà ancien de l'ADF qui préconise un changement de dénomination des "Conseils généraux" au profit du terme plus explicite de "Conseils départementaux".

Renforcer l'intercommunalité

Les propositions 4 à 10 mettent en avant la nécessité d'achever et rationaliser la carte de l'intercommunalité. Concernant, les organes délibérants des EPCI à fiscalité propre il est proposé de les désigner au suffrage universel direct, en même temps et sur la même liste que les conseillers municipaux.

Nous sommes totalement favorables à la proposition d'achever et simplifier la carte de l'intercommunalité mais celle-ci ne doit pas se faire dans la précipitation, il convient au contraire de laisser le temps aux collectivités de penser la question pour parfaire leurs choix avant une date butoir qui devra être fixée par la loi. Toutefois, la question n'est pas que territoriale, il convient dès maintenant d'ouvrir le débat sur le périmètre idéal des EPCI et le renforcement de leurs compétences obligatoires.

Nous ne sommes pas opposés à la suppression des "Pays" mais nous considérons qu'il ne faut pas se fermer des portes car dans de nombreux cas la constitution de syndicats mixtes a montré toute son utilité.

Enfin, concernant le mode d'élection des élus siégeant dans les organes délibérants des EPCI à fiscalité propre nous sommes assez réservés du fait de l'existence de deux modes d'élections différents des conseils municipaux. Une telle réforme imposerait probablement d'unifier le mode d'élection sur le modèle des communes de plus de 3 500 habitants afin de permettre le fléchage des candidats au Conseil communautaire.

Enfin, nous considérons que la proposition n°9 permettant aux intercommunalités de se transformer en Communes nouvelles n'est pas adaptée à l'histoire institutionnelle de notre pays et contraire à l'attachement légitime des Français à leur commune. Il convient d'y préférer le renforcement des intercommunalités dans le respect du découpage communal actuel.

Les compétences des collectivités locales

Par les propositions 11 et 12, le comité Balladur entend confirmer la clause de compétence générale au secteur communal et engager la spécialisation des compétences des départements et des régions.

Le maintien de la clause générale de compétence est une exigence forte. En effet, il ne saurait exister de collectivités territoriales sans cette clause, la supprimer pour les départements et les régions reviendrait à renoncer aux principes de la démocratie locale et s'apparenterait à une tentative de recentralisation : le suffrage universel vaut compétence universelle.

Par contre, rien n'interdit de réfléchir à une meilleure répartition des compétences entre collectivités par notamment la désignation d'un chef de file.

La réforme de l'État

La proposition 13 prévoit de tirer toutes les conséquences des lois de décentralisation en supprimant les services déconcentrés de l'État qui interviennent dans les champs de compétence des collectivités locales.

Aujourd'hui, l'État maintient des services déconcentrés sur des compétences transférées et continue à vouloir organiser ces compétences en contradiction avec le principe de libre administration des collectivités. Dans ces conditions, il est clair que l'enjeu premier et de la réforme c'est la place et le rôle de l'État dans notre organisation politique. Nous sommes donc en total accord avec la proposition 13 du rapport.

Les finances des collectivités locales.

Dans les propositions 14, 15 et 17, le rapport Balladur propose d'instaurer un objectif annuel d'évolution de la dépense publique locale et de revoir les fondements de la fiscalité locale. La proposition 16 acte la nécessité de compenser la suppression de la Taxe professionnelle par un autre mode de taxation de l'activité économique fondé sur les valeurs locatives foncières et la valeur ajoutée des entreprises.

Le premier point de ces propositions n'est pas acceptable car il laisse sous-entendre que les collectivités locales sont responsables du déficit de notre pays. Il convient juste de rappeler que les Collectivités locales ne sont pas déficitaires. Elles présentent des budgets équilibrés en ayant parfois certes trop recours à l'emprunt ou à l'impôt. Mais, ce n'est pas le cas des gouvernements successifs qui ont contribué à creuser le déficit de la nation. Cette mesure reviendrait finalement à mettre sous tutelle les finances des collectivités locales et s'apparenterait donc à une recentralisation contraire à l'article 72-2 de la Constitution.

Justement, alors que l'article 72-2 de la constitution qui rappelle notamment que "les collectivités territoriales bénéficient de ressources dont elles peuvent disposer librement" et que "Les recettes fiscales et les autres ressources propres des collectivités territoriales représentent une part déterminante de l'ensemble de leurs ressources" ; un constat patent s'impose désormais : la fiscalité locale ne couvre que le tiers des recettes des départements et un certain nombre de ressources classées dans les ressources fiscales (TIPP, TSCA) ne sont en fait que des parts de fiscalité nationale redistribuées aux départements selon des critères nationaux.

Dès lors, nous revendiquons une évolution de la structure de nos recettes appuyée sur 3 piliers :

- Une fiscalité nationale pour financer les dépenses de solidarité. Elle pourrait prendre la forme d'une part de CSG.
- Une fiscalité départementale pour financer les dépenses d'équipement territorial et de solidarités territoriales. Basée sur un panier suffisamment diversifié d'assiettes. Elle comporterait obligatoirement une composante "ménages" et une composante "activité économique".
- Une dotation complémentaire de l'État pour assurer la péréquation de la richesse nationale entre toutes les composantes territoriales de la République.

Quatre propositions ne concernent pas la Sarthe

Les propositions 9 (création de onze métropoles), 18 (création du « Grand Paris »), 19 (Corse) et 20 (Outre-mer) ne concernant pas notre département, nous n'avons pas souhaité nous prononcer sur ces quatre propositions.

Des éléments qui ne figurent pas dans le rapport Balladur

Il convient de souligner que le rapport Balladur dans ses propositions reste particulièrement silencieux sur divers aspects de la vie des Collectivités locales qui mériteraient pourtant que l'on s'y intéresse de plus près notamment le Statut de l'élu ainsi que la réforme du mode de scrutin du Sénat qui est la Chambre représentant les collectivités locales.

En guise de conclusion

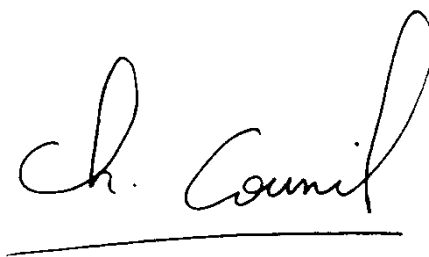
Aujourd'hui le temps du Comité Balladur est passé et il convient maintenant de nous tourner vers les Parlementaires. Nous serons notamment très attentifs aux préconisations de la mission sénatoriale qui doivent prochainement être publiées et dont les premiers éléments rendus publics semblent aller dans le bon sens.

Pour autant, si cela nous réconforte, cela ne doit pas nous faire baisser la garde. Nous tenons à réaffirmer qu'une réforme des collectivités locales ne peut se faire sans prendre le temps de la discussion avec les premiers intéressés : les élus locaux représentant dans leur diversité le peuple de France.

Enfin, conformément à la prise de position unanime des Présidents de Conseils généraux au sein de l'Association des Départements de France nous tenons à rappeler les quatre points sur lesquels notre détermination est entière :

- Maintien du bloc de collectivité de la proximité regroupant les communes, les intercommunalités et les départements et donc opposition à la création d'un bloc artificiel fondé sur le couple improbable Département - Région.
- Maintien de la clause générale de compétence pour les Départements et les Régions.
- Réforme de la fiscalité locale permettant l'autonomie financière des Collectivités locales.
- Désignation tous les 6 ans des Conseillers départementaux sur la base d'un scrutin plus respectueux des équilibres démographiques.

Pour le groupe des élus de Gauche du Conseil général de la Sarthe :

A handwritten signature in black ink, reading "Ch. COUNIL". The signature is written in a cursive style with a horizontal line underneath.

Christophe COUNIL
Président du groupe